

4- Culture

Par et pour la culture : accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes

La culture est aujourd'hui considérée comme l'un des quatre piliers du développement durable. En transversalité avec les autres secteurs économique, social et environnemental, elle contribue à un développement harmonieux des hommes, de leurs activités et des milieux qui les entourent.

La culture est entendue dans une définition large du terme englobant le rapport à l'environnement, les arts et les lettres et l'ensemble des productions humaines, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions, les croyances, et les sciences.

Dans la continuité de la déclaration internationale de Barcelone sur les Agenda 21 de la culture, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault reconnaît les droits culturels fondamentaux de la personne humaine et notamment son accès à la culture comme facteur de rencontre, d'expression, d'épanouissement, d'identité et de métissage. La communauté de communes s'engage dans la construction d'un développement culturel basé sur la multiplicité des acteurs et sur un maillage territorial équitable.

Dans la lignée de l'éducation populaire, la communauté de communes affirme la possibilité de chacun de se développer à tous les âges de la vie et s'inscrit dans une recherche d'amélioration du système social et de développement de la puissance démocratique d'agir.

L'ensemble des missions développées ci-dessous témoigne de l'importance de la culture dans les politiques publiques de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Au regard des moyens conséquents impartis, il est primordial de s'assurer d'une efficacité de l'action publique. La communauté de communes vise une amélioration des services rendus par un processus d'évaluation partagé. L'expérience menée dans les années précédentes autour du Réseau de lecture publique montre la richesse d'un tel processus qui pourrait être étendu à d'autres secteurs culturels soit à l'échelle de politiques publiques ou plus modestement sur l'évaluation de programmes ou projets.

La mise en œuvre opérationnelle devra poursuivre une politique de développement partagée (articulation de dynamiques partenariales par le biais de conventions, renforcement des partenariats avec les communes, accompagnement des dynamiques artistiques).

FOCUS TERRITOIRE

- ▶ Vie culturelle associative diversifiée
- ▶ Bon maillage en équipements culturels du territoire
- ▶ Richesse du patrimoine architectural et historique
- ▶ Présence de filières des métiers d'art

Objectif 14 Equilibrer l'implantation territoriale

Objectif 15 Elargir les publics

Objectif 16 Développement artistique



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**